

## Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Lac-Sergent tenue le 15 juillet 2013, à 19h30 au Club Nautique.

### 1. OUVERTURE

Étaient présents :

Monsieur le maire	Denis Racine
Mesdames les conseillères	Johanne Tremblay Côté et Hélène D. Michaud
Messieurs les conseillers	Alain Royer et François Garon

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et M. Denis Racine, maire, annonce que la séance est ouverte.

Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 5 personnes.

1. **Ouverture**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
4. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2013**
5. **Correspondance : Voir liste**
6. **Trésorerie :**
  - 6.1 Rapport financier au 30 juin 2013
  - 6.2 Approbation de la « Liste détaillée des chèques pour la période 6 – juin 2013 »
  - 6.3 Présentation des « Comptes à payer - juillet 2013 »
7. **Dépôt de documents**
  - 7.1 Liste des permis émis pour le mois de juin 2013
  - 7.2 Procès-verbal de la réunion du CCU tenue le 6 juin 2013
  - 7.3 États des résultats au 30 juin 2013
8. **Avis de motion**
9. **Règlements**
10. **Résolutions**
  - 10.1 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA
  - 10.2 Demande de dérogation mineure – 2423, chemin Baie-de-l'Île (lot 3 515 127)
  - 10.3 Autorisation de paiement des honoraires professionnels à la firme *Régis Côté et Associés* pour la conception des plans et devis de l'Hôtel-de-Ville
  - 10.4 Autorisation de paiement (**réception définitive et décompte progressif #3**) d'une facture à l'entrepreneur *Gilles Rochette & Fils* pour des travaux réalisés dans le cadre du projet de réfection de la chaussée sur le chemin Tour-du-Lac Sud
  - 10.5 Correction de la résolution no 13-06-130
  - 10.6 Achat d'un système téléphonique de NORSTAR reconditionné
  - 10.7 Contribution financière à Lac-Mégantic suite à la tragédie ferroviaire
  - 10.8 Octroi de la subvention 2013 – CJSR la TVC Portneuvoise
  - 10.9 Programme de distribution de sacs (**Sac au Sol**) à matières organiques
  - 10.10 Attribution des médailles du mérite et du bénévolat suite aux recommandations du jury
  - 10.11 Nomination d'un maire suppléant pour la période de juillet à novembre 2013
  - 10.12 Services professionnels d'urbanisme / mandat à la firme MEConsultants
  - 10.13 Avis de condoléances – monsieur Jean-Louis Defoy
  - 10.14 Avis de condoléances – madame Françoise Groleau Lachance
  - 10.15 Résolution MTQ concernant les travaux attestant les plans d'aménagement et de réhabilitation des sols sur le terrain du 2090, chemin du Tour-du-Lac Sud
11. **Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
  - 11.1 Séance de consultation publique – réseau collecteur d'égout
  - 11.2 Référendum du 28 juillet 2013
  - 11.3 Invitation à la remise des médailles et accueil des nouveaux arrivants
12. **Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour**
13. **Deuxième période de questions**
14. **Clôture de la séance**
15. **Levée de l'assemblée**

AJOUT

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Denis Racine, maire, fait la lecture de l'ordre du jour.

13-07-135

**II EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point suivant :

**AJOUT**

10.15 *Résolution MTQ concernant les travaux attestant les plans d'aménagement et de réhabilitation des sols sur le terrain du 2090, chemin du Tour-du-Lac Sud*

## 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

## 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2013

Séance ordinaire du 17 juin 2013

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

13-07-136

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Royer, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2013 soit adopté tel que présenté;

**QUE** Monsieur Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

## 5. CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière fait lecture de la liste de correspondance du mois de juillet 2013 et la dépose.

## 6. TRÉSORERIE

### 6.1 RAPPORT FINANCIER AU 30 JUIN 2013

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture du rapport financier au 30 juin 2013.

13-07-137

**II EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** ledit rapport financier au 30 juin 2013 soit adopté tel que lu.

### 6.2 APPROBATION DE LA LISTE DÉTAILLÉE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE # 6 / JUIN 2013

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie de la liste des chèques émis, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

La secrétaire-trésorière fait le dépôt de la liste détaillée des chèques pour la période 6 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant 71 824.50 \$.

13-07-138

**IL EST PROPOSÉ** par madame Johanne Tremblay-Côté, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** ladite liste de chèques émis pour le mois de juin 2013 soit adoptée tel que présentée.

### 6.3 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER – JUILLET 2013

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture des comptes à payer pour le mois de juillet 2013.

13-07-139

**IL EST PROPOSÉ** par madame Johanne Tremblay-Côté, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** les comptes à payer au montant 22 629.39 \$ liste en annexe, soient acceptés tels que présentés par la secrétaire-trésorière et qu'un certificat de disponibilité de crédit soit émis par la secrétaire-trésorière.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Josée Brouillette, Directrice générale et secrétaire trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires suffisants pour des dépenses totalisant la somme de 22 629.39 \$.

---

Josée Brouillette,  
Directrice générale et secrétaire trésorière

### 7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

#### 7.1 Liste des permis émis pour le mois de juin 2013

Chacun des membres du Conseil ayant reçu la liste des permis émis pour le mois de juin 2013, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Que la liste des permis émis pour le mois de juin 2013 soit annexée au présent procès-verbal.

#### 7.2 Procès-verbal de la réunion du CCU tenue le 6 juin 2013

Madame Johanne Tremblay-Côté, conseillère dépose, pour être annexé au présent procès-verbal, le compte rendu de la rencontre du CCU tenue le 6 juin 2013.

#### 7.3 États des résultats au 31 juin 2013

La secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport budgétaire au 31 juin 2013 et une copie est remise aux membres du Conseil.

### 8. AVIS DE MOTION

### 9. RÈGLEMENTS

### 10. RÉSOLUTIONS

#### 10.1 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA

##### **Permis d'agrandissement du bâtiment principal– 158, Vieux-Chemin**

**ATTENDU QUE** cette demande de permis a été analysée le 3 juillet 2013 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

13-07-140

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Royer, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

**QUE** l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

**QUE** cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

---

**Permis d'agrandissement du quai – 550, chemin des Mélèzes**

**ATTENDU QUE** cette demande de permis a été analysée le 3 juillet 2013 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Royer, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

13-07-141

**QUE** le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

**QUE** l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

**QUE** cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

---

**Permis de clôture – 550, chemin des Mélèzes**

**ATTENDU QUE** cette demande de permis a été analysée le 3 juillet 2013 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Royer, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

13-07-142

**QUE** le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

**QUE** l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

**QUE** cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

---

**Permis de captage des eaux souterraines – 2150, chemin du Tour-du-Lac Sud**

**ATTENDU QUE** cette demande de permis a été analysée le 3 juillet 2013 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur François Garon, conseiller

13-07-143

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

**QUE** l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

**QUE** cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

---

**Permis de rénovation – 2202, chemin du Ruisseau**

**ATTENDU QUE** cette demande de permis a été analysée le 3 juillet 2013 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur François Garon, conseiller

13-07-144

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

**QUE** l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

**QUE** cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

---

**Permis de rénovation – 2390, chemin du Tour-du-Lac Sud**

**ATTENDU QUE** cette demande de permis a été analysée le 3 juillet 2013 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur François Garon, conseiller

13-07-145

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

**QUE** l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

**QUE** cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

---

**Permis d'aménagement extérieur – 1902, chemin de l'Ancienne-Gare**

**ATTENDU QUE** cette demande de permis a été analysée le 3 juillet 2013 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Johanne Tremblay-Côté, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

13-07-146

**QUE** le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

**QUE** l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

**QUE** cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

---

10.2 **Demande de dérogation mineure – 2423, chemin Baie-de-l'Île (lot 3 515 127)**

**ATTENDU** qu'une demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble connu comme le 2423, chemin Baie-de-l'Île et désigné par le numéro de lot 3 515 127 dans le cadastre du Québec laquelle vise à régulariser l'implantation du bâtiment principal à 7.96 mètres de la marge de recul avant alors que la norme réglementaire est de 9 mètres;

**ATTENDU** que le comité consultatif d'urbanisme a analysé la présente dérogation mineure et recommande au conseil municipal de l'accepter;

**ATTENDU** que le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

**ATTENDU** qu'un avis public a été publié et affiché conformément à la Loi;

**EN CONSÉQUENCE** il est

**PROPOSÉ** par madame Johanne Tremblay-Côté, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

13-07-147

D'accepter cette demande de dérogation mineure, aux fins de régulariser l'implantation existante du bâtiment principal à 7.96 mètres de la marge de recul avant plutôt qu'à 9 mètres, et permettre que le bâtiment principal soit conforme.

10.3 **Autorisation de paiement des honoraires professionnels à la firme Régis Côté et Associés pour la conception des plans et devis de l'Hôtel-de-Ville**

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a octroyé le contrat ADM-2012-02 pour services professionnels en architecture et en ingénierie à la firme Régis Côté et Associés pour un montant de 37 941.75 incluant les taxes;

**ATTENDU** la correspondance du 13 juin 2013 de la firme Régis Côté et Associés faisant état de l'avancement des travaux concernant la conception des plans d'ingénierie réalisés à ce jour à 100%;

**EN CONSÉQUENCE** il est

**PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

13-07-148

**D'autoriser** la directrice générale à procéder au paiement d'une somme de 950 \$ plus les taxes applicables à la firme *Régis Côté et Associés* selon l'état d'avancement des travaux tel qu'indiqué à la facture Q-7533 et jointe à la présente;

**QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire Fonds de dépenses / Immobilisations – Hôtel-de-Ville construction 376-1001.

- 10.4 Autorisation de paiement (*réception définitive et décompte progressif #3*) d'une facture à l'entrepreneur *Gilles Rochette & Fils* pour des travaux réalisés dans le cadre du projet de réfection de la chaussée sur le chemin Tour-du-Lac Sud

**ATTENDU** la correspondance de la firme d'ingénieurs **ROCHE** recommandant le paiement final et la libération de 50% de la retenue contractuelle relatif au projet de construction d'une partie de la chaussée Tour-du-Lac Sud;

**EN CONSÉQUENCE** il est

**PROPOSÉ** par monsieur François Garon, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

13-07-149

**D'autoriser** la directrice générale à procéder au paiement d'une somme de 22 287.68 \$ plus les taxes applicables à la firme *Gilles Rochette & Fils* pour des travaux réalisés dans le cadre du projet de réfection de la chaussée, chemin Tour-du-Lac Sud;

**QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire Immobilisations (fonds des dépenses) – Routes 331-2121.

- 10.5 Correction de la résolution no 13-06-130

**IL EST PROPOSÉ** par madame Johanne Tremblay-Côté, conseillère

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

13-07-150

**QUE** la résolution no 13-06-130 soit modifiée de la façon suivante :

« **ATTENDU QUE** les firmes suivantes nous ont fait parvenir une soumission de travaux, ...*Les bois D.M. Jean inc.* 5 500\$ plus les taxes applicables, soit 6 323.62\$. »

- 10.6 Achat d'un système téléphonique de NORSTAR reconditionné

**ATTENDU** les besoins de la Ville en services d'acquisition d'un système téléphonique;

**ATTENDU** la soumission reçue de Câblage Structure CIR inc. au montant de 1 675\$ plus les taxes applicables incluant 1 téléphone M7310, 3 téléphones T2708, cabinet BCM de Norstar reconditionné et la main d'œuvre d'installation et de programmation;

**EN CONSÉQUENCE** il est

**PROPOSÉ** par monsieur Alain Royer, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

13-07-151

**D'OCTROYER** le contrat d'achat à CIR inc. pour l'acquisition d'un système téléphonique BCM de Norstar tel que décrit à la soumission 2013-008 au montant de 1 675\$ plus les taxes applicables;

**QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire Immobilisations (fonds des dépenses) – HDV 376-1001.

- 10.7 Contribution financière à Lac-Mégantic suite à la tragédie ferroviaire

**ATTENDU** la tragédie survenue à Lac-Mégantic le 5 juillet dernier, causée par le déraillement et l'explosion d'un train transportant du pétrole;

**ATTENDU QUE** devant l'ampleur de cette tragédie, l'UMQ a lancé un appel à la solidarité à l'ensemble du monde municipal pour venir en aide à la municipalité de Lac-Mégantic et à ses citoyens dans la reconstruction de leur communauté;

**ATTENDU QUE** l'UMQ invite les municipalités à faire des dons en argent au nom de l'UMQ pour le fonds en fidéicomis « Tragédie/ Lac-Mégantic 2013»

**ATTENDU QUE** la Ville de Lac Sergent est solidaire de la municipalité de Lac Mégantic;

**ATTENDU QUE** la Ville de Lac Sergent souhaite contribuer financièrement au fonds mis en place par l'UMQ pour venir en aide à cette communauté;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

13-07-152

**QUE** la Ville de Lac Sergent autorise le versement d'une somme de 200\$ à l'UMQ à titre de contribution au fonds Tragédie/ Lac-Mégantic 2013 pour venir en aide à la municipalité de Lac- Mégantic touchée par une tragédie ferroviaire.

10.8 Octroi de la subvention 2013 – CJSR la TVC Portneuvoise

**ATTENDU QUE** le Conseil de Ville de Lac-Sergent a manifesté son soutien à la CJSR-La TVC Portneuvoise afin qu'elle opère un service de télévision communautaire sur le territoire de la Ville de Lac Sergent et une partie du territoire de la MRC de Portneuf et de la MRC de la Jacques-Cartier (voir résolution no 10-12-309);

**ATTENDU** l'importance de CJSR-La TVC Portneuvoise dans le développement social et communautaire de notre ville;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par M. Alain Royer, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

13-07-153

**QUE** la Ville de Lac-Sergent octroi une subvention de 411.50\$ pour l'année 2013 à CJSR-La TVC Portneuvoise dans la poursuite de ses opérations;

10.9 Programme de distribution de sacs (**Sac au Sol**) à matière organiques

**IL EST PROPOSÉ** par madame Johanne Tremblay-Côté, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

13-07-154

**QUE** la Ville de Lac-Sergent procède à l'achat de 4 caisses de sacs à résidus alimentaires et de 14 caisses de sacs à résidus verts de la marque « Sac au Sol / Bag to earth » au montant de 732\$ plus les taxes applicables et les frais de livraison.

10.10 Attribution des médailles du mérite et du bénévolat suite aux recommandations du jury

**ATTENDU QUE** le comité de sélection pour la remise des médailles du mérite et du bénévolat a terminé ses travaux et a déposé, aux membres du Conseil de Ville, ses recommandations pour l'octroi des médailles de reconnaissance du mérite et du bénévolat pour l'année 2013, lesquelles apparaissent au tableau synthèse annexé au présent procès-verbal ;

**EN CONSÉQUENCE**  
**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Royer, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

13-07-155

**QUE** le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité de sélection figurant au tableau synthèse.

10.11 Nomination d'un maire suppléant pour la période de juillet à novembre 2013

**CONSIDÉRANT QU'EN** vertu de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q. C-19, a. 56) le Conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant ;



- 13-07-156**
- EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents
- QUE** monsieur Alain Royer soit nommé maire suppléant pour la période du 15 juillet au 3 novembre 2013.
- 10.12 Services professionnels d'urbanisme / mandat à la firme MEConsultants
- ATTENDU QUE** la Ville de Lac-Sergent a été approchée concernant la réalisation future de deux projets de lotissement sur son territoire;
- ATTENDU QUE** la Ville de Lac Sergent désire obtenir un avis sur ces projets en regard de la réglementation mais aussi sur les différents paramètres environnementaux dont les zones humides et le traitement des eaux usées;
- ATTENDU QUE** la firme MEConsultants nous a fait parvenir une convention de service au montant forfaitaire de 125\$/heure plus les taxes applicables selon un mandat établi à +/- 500\$;
- EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents
- 13-07-157**
- QUE** le conseil municipal mandate la firme MEConsultants pour la réalisation du mandat tel que décrit à la convention de services 13-009.
- 10.13 Avis de condoléances – monsieur Jean-Louis Defoy
- ATTENDU** le décès survenu le 16 juin dernier de Monsieur Jean-Louis Defoy, résident au lac Sergent durant la période estivale depuis de nombreuses années;
- ATTENDU** que monsieur Defoy a été inspecteur à la Ville de Lac Sergent (années);
- EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par monsieur Alain Royer, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents
- 13-07-158**
- QUE** le Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent présente ses condoléances à son épouse, madame Doris Robitaille et à la famille éprouvée;
- QU'UNE** somme de vingt-cinq dollars soit versée à la mémoire de M. Jean-Louis Defoy à l'Association des bénévoles du Foyer de Charlesbourg / soins palliatifs.
- 10.14 Avis de condoléances – madame Françoise Lachance Groleau
- CONSIDÉRANT** le décès survenu le 28 mai dernier de madame Françoise Groleau Lachance, résidente au lac Sergent durant la période estivale depuis de nombreuses années;
- EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par monsieur Alain Royer, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents
- 13-07-159**
- QUE** le Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent présente ses condoléances à son époux, monsieur Louis-Philippe Groleau et à la famille éprouvée;
- QU'UNE** somme de vingt-cinq dollars soit versée à la mémoire de madame Groleau (Lachance) à la Société canadienne du cancer.
- 10.15 Résolution MTQ concernant les travaux attestant les plans d'aménagement et de réhabilitation des sols sur le terrain du 2190, chemin du Tour-du-Lac Sud

**ATTENDU QUE** le Ministère des Transports du Québec (MTQ) demande au propriétaire du 2090, chemin du Tour-du-Lac Sud d'obtenir une résolution de la Ville de Lac Sergent attestant qu'elle a autorisé les plans d'aménagement et de réhabilitation soumis par la CAPSA et approuvé par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**ATTENDU QUE** la Ville de Lac Sergent désire résoudre ce dossier selon les plans et devis fournis par la CAPSA;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

13-07-160

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent a autorisé les plans d'aménagement et de réhabilitation des sols et qu'elle a autorisé en conséquence le propriétaire du 2090, chemin Tour-du-Lac Sud, à effectuer les travaux conformément aux normes et règlements en vigueur.

**11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES**

- 11.1 Séance de consultation publique – réseau collecteur d'égout
- 11.2 Référendum du 28 juillet 2013
- 11.3 Invitation à la remise des médailles et accueil des nouveaux arrivants

**12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR**

**13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Quelques questions sont posées et répondues.

**14. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Denis Racine, maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

13-07-161

**QUE** la séance soit levée à 21h05.

**Certificats de crédits**

Je, soussignée, Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

**EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce \_\_\_\_\_ (date)**

\_\_\_\_\_  
**Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière**

\_\_\_\_\_  
**Denis Racine**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**Josée Brouillette**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière